

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des
Sciences Sociales
Grenoble II**

**Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**

Projet de recherche

ACQUISITIONS "INDEPENDANTES"

DANS LES VIDEOTHEQUES PUBLIQUES FRANCAISES

CECILE FRANC

SOUS LA DIRECTION DE JEAN-MICHEL SALAUN

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

1991

1991
BSB
17

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des
Sciences Sociales
Grenoble II**

**Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**

Projet de recherche



ACQUISITIONS "INDEPENDANTES"

DANS LES VIDEOTHEQUES PUBLIQUES FRANCAISES

CECILE FRANC

SOUS LA DIRECTION DE JEAN-MICHEL SALAUN

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

1991

S O M M A I R E

INTRODUCTION.....	1
PRESENTATION DU CADRE GENERAL DE L'ETUDE.....	2
L'action de la Direction du livre et de la Lecture	
L'action de l'ADAV	
Le service Intervidéo du C.N.C.B.P.	
L'association "Images en Bibliothèques"	
PRESENTATION DE LA PROBLEMATIQUE.....	5
La constitution d'un fonds spécifique	
Documentaire ou fiction ?	
Dans quels buts ?	
Mais quelles sont les possibilités ?	
Finalement, combien ?	
Une dernière interrogation	
METHODE DE RECHERCHE.....	10
Une expérience concrète, le stage	
Un deuxième outil, l'enquête	
CONCLUSION.....	12
BIBLIOGRAPHIE.....	13
ANNEXE.....	22

**Acquisitions "indépendantes" dans les vidéothèques publiques
françaises . - Cécile Franc -**

RESUME :

Les vidéothèques dans les bibliothèques publiques françaises constituent leurs collections auprès de la D.L.L. et de l'ADAV. Pour les compléter, certaines d'entre elles, acquièrent des films de façon indépendante. L'étude tente de cerner leurs motivations et les moyens utilisés.

DESCRIPTEURS :

Audiovisuel - Acquisition - Bibliothèque publique - France

ABSTRACT :

French public videotape libraries build up their stock thanks to D.L.L. and ADAV. To have a wider range of choice, some of them buy theirs films independently. This survey attempt to find out their motivations and the means they use.

KEYWORDS :

Audiovisual - Acquisition - Public library - France

INTRODUCTION

En 1977, la Bibliothèque publique d'Information du Centre Georges Pompidou ouvrait ses portes au public. Elle innovait sur beaucoup de plans et dans son orientation multi-média elle offrait pour la première fois dans les bibliothèques françaises des collections de vidéocassettes. En consultation sur place, étaient proposés des films documentaires récents, riches en information, de bonne qualité cinématographique et en général peu diffusés ou mal connus. Le succès d'un tel service auprès du public fut complet et rapide. Cette expérience était inspirée des bibliothèques américaines et canadiennes.

Sans nier la spécificité de l'image, rien ne l'oppose fondamentalement au livre du point de vue documentaire. Son introduction dans les bibliothèques de lecture publique rejoint les grandes missions qui leur sont attribuées. A vocation encyclopédique, elles ont à remplir des fonctions de culture, de loisir, de formation et d'information. Elles doivent respecter la neutralité de leurs fonds et être ouvertes à tous les publics. Si autrefois le livre était le seul vecteur possible, depuis un siècle des technologies nouvelles sont apparues. Dans cette optique, il est tout à fait légitime de retrouver l'image animée dans les bibliothèques à côté des livres, des périodiques et des diapositives. De plus, elles deviennent le lieu privilégié de la diffusion de documents inaccessibles dans les autres circuits de diffusion audiovisuelle. Elles pourraient être un lieu d'apprentissage de la lecture et de l'analyse de l'image.

PRESENTATION DU CADRE GENERAL DE L'ETUDE

Parmi toutes les questions posées par la création de services vidéo dans les bibliothèques, celle des acquisitions est tout à fait cruciale. Il n'existe pas de catalogue général des films disponibles. Le respect des textes législatifs relatifs au droit d'auteur, à la propriété littéraire et artistique et aux droits "voisins" d'une part et les contraintes financières dues au coût élevé de l'achat des droits pour une représentation publique freinaient toute initiative isolée des bibliothèques. Seule, la Bibliothèque Publique d'Information pouvait traiter directement avec les producteurs.

- L'action de la Direction du Livre et de la Lecture

Dès 1979, la Direction du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture s'est engagée dans une politique d'acquisition de droits de films documentaires à l'intention des bibliothèques publiques. Elle fit ses premières sélections sur le fonds de la Bibliothèque Publique d'Information. Le principe de base de sa politique est, encore aujourd'hui, la constitution de collections audiovisuelles permanentes à caractère encyclopédique et respectant la neutralité. Concrètement, les films sont sélectionnés sur de critères de qualité cinématographique et documentaire, films privilégiant la réflexion et l'analyse sur un sujet. Elle englobe aussi l'achat de "classiques" du cinéma documentaire mondial, films réalisés par J. Rouch, J. Ivens, R. Depardon, F. Wiseman... L'achat des droits par la Direction du Livre et de la Lecture limite leur utilisation à une consultation dans les locaux de la bibliothèque gratuitement, sans prêt ni copie. La prospection collective se fait auprès des producteurs institutionnels, des télévisions françaises et étrangères et des "petites" maisons de production indépendantes. Le catalogue proposé aujourd'hui comprend 1400 titres, il s'est élargi aux films d'animation et de fiction de "qualité" pour les enfants.

L'accroissement annuel est en moyenne de 150 titres. Le coût d'achat pour les bibliothèques correspond uniquement aux frais de copie du laboratoire de duplication. Il varie selon la durée des films (aux alentours de 600F. pour une heure).

A la suite de la politique menée par la Direction du Livre et de la lecture s'est progressivement créé un réseau de vidéothèques de consultation à travers la France. Aujourd'hui il en existe environ 130. Leurs collections de taille variable sont plus ou moins utilisées. La présence de personnel qualifié est un atout majeur pour le dynamisme de ces services. Rapidement, s'est fait ressentir le besoin d'offrir deux services supplémentaires : l'offre de films de fiction et le prêt. La politique de la Direction du Livre et de la Lecture n'oeuvrait pas dans ce sens. Son choix vers les films documentaires est clair. Les contraintes juridiques et financières ne permettent pas de les proposer en prêt individuel.

- L'action de l'ADAV

Créée en 1984, l'association "Ateliers de diffusion audiovisuelle" (ADAV) allait permettre une avancée. Soutenue par le Ministère de la Culture et le Fonds d'Intervention du Cinéma, elle a pour but de mettre en valeur le patrimoine audiovisuel, de favoriser sa diffusion dans les différents réseaux culturels et associatifs et de développer de nouvelles pratiques de diffusion avec l'évolution des outils. En négociant avec le secteur commercial de la vidéo éditée, elle propose un catalogue de films de fiction principalement constitué de classiques du patrimoine cinématographique mondial, quand celà est possible en version originale. Son but est donc d'offrir au réseau culturel, bibliothèques mais aussi comités d'entreprises, des films qui ne se trouvent pas dans les vidéo-clubs. La source d'acquisition, le secteur des films édités commercialement, n'autorise pas la consultation publique. Mais, est-il du rôle des bibliothèques de proposer une diffusion collective des films de fiction sur support vidéo ?

Le circuit de distribution cinématographique et plus particulièrement celui d'Art et Essai, l'offre dans des conditions bien supérieures. Aujourd'hui, le catalogue de l'ADAV est riche de 2400 films. La politique d'acquisition s'est élargie pour s'ouvrir aux films documentaires et plus récemment aux courts métrages. Le prix moyen d'achat de ces films est de 200F. S'est alors développé un réseau de vidéothèques de prêt qui ne coïncide pas exactement à celui de consultation sur place selon les choix et les contraintes des bibliothèques. Il correspond à 123 bibliothèques publiques.

- Le service Intervidéo de C.N.C.B.P.

En 1987, le Centre National de Coopération des Bibliothèques Publiques prolongeant l'action de la Direction du Livre et de la Lecture crée Intervidéo. Ce service loue, aux bibliothèques qui le désirent, des films du catalogue de la D.L.L. Les locations leur permettent d'offrir temporairement des films qu'elles ne veulent ou ne peuvent acquérir de façon définitive. C'est à l'occasion d'animations ponctuelles ou en réponse à des demandes spécifiques du public que les services d'Intervidéo sont le plus sollicités.

- L'Association "Images en Bibliothèques"

Dernière née, l'association de vidéothécaires "Images en Bibliothèques" a été créée en 1990. Entre autre mission, elle s'est donnée pour but l'édition de films documentaires pour le prêt. la scission entre la consultation sur place de documentaires et le prêt de films de fiction a toujours créé un malaise parmi les vidéothécaires et le public. la consultation de films de fiction pose, on l'a vu, des problèmes de fond. Aussi Images en Bibliothèques travaille-t-elle sur l'édition de documentaires pour le prêt. A partir d'un choix de cinq thèmes de base, elle sélectionne des films issus du fonds de la D.L.L. Un premier choix de 10 titres a été fait. Les négociations avec les producteurs sont en cours actuellement.

PRESENTATION DE LA PROBLEMATIQUE

Généralement, les vidéothèques ont acquis leurs films à partir des réseaux devenus traditionnels, la D.L.L. et l'ADAV. L'enquête menée par B. Renouf en 1988 sur le réseau des vidéothèques publiques fait apparaître, surtout dans les vidéothèques importantes, un pourcentage non négligeable d'acquisitions faites hors du catalogue D.L.L. Il varie de 7 à 14% des fonds.

- La constitution de fonds spécifiques

La série de questions qui se pose alors est pourquoi, dans quels buts, comment et pour quel(s) public(s), les vidéothèques partent-elles en quête de films de façon indépendante ?

L'étude de la politique d'acquisition de quelques vidéothèques permet de jeter les bases de la recherche engagée ici. Il s'agit de celle d'Arles, de Miramas, de Nice et de la bibliothèque centrale de prêt des Alpes-maritimes. Actuellement aucun recensement sur la composition des fonds spécifiques et des vidéothèques qui les constituent n'est fait. Cette étude permettra de s'attaquer à cette question.

- Documentaire ou fiction ?

En première analyse, il ressort que les acquisitions faites de façon indépendante ne concernent pratiquement que les documentaires non édités. L'approche du secteur de l'édition vidéo est très complexe. Elle nécessite une connaissance très approfondie de ce milieu et des connaissances juridiques quasi professionnelles. Le contact avec les éditeurs vidéo est particulièrement délicat ! Un vidéothécaire isolé n'a ni les compétences, ni les moyens de s'y attaquer. Toutefois, il existe au moins deux vidéothèques qui n'utilisent pas les services de l'ADAV.

La vidéothèque d'Arles a fait le choix de se fournir auprès d'un vidéo-club local pour ses films de fiction en prêt. Celle de Miramas a fait un choix différent sur le support. N'offrant pas encore de service de prêt ouvert au public, elle constitue une collection de films de fiction édités en CDV (compact disk vidéo). Fondamentalement leur politique d'acquisition est la même que celle de l'ADAV. Ce sont les moyens employés qui diffèrent. Leur évolution sera intéressante.

- Dans quels buts ?

Revenons au secteur plus développé des acquisitions indépendantes de documentaires. La première question qui se pose est pourquoi ? Le fonds de la D.L.L. malgré sa richesse et son accroissement continu est destiné à satisfaire les publics de l'ensemble des vidéothèques françaises. Il ne prend pas en compte, et c'est compréhensible, la spécificité des besoins locaux. C'est à partir de la constatation de certains manques dans le fonds D.L.L. et en fonction de la politique définie par chaque vidéothèque que les acquisitions indépendantes se sont développées.

Quels sont les buts recherchés ? Une première analyse fait ressortir quatre motivations différentes.

La vidéothèque, partie d'un tout qu'est la bibliothèque se doit d'harmoniser son fonds de vidéocassettes avec celui des différents secteurs (adultes, jeunesse, discothèque) en cohérence avec la politique d'acquisition générale. Elle doit aussi, par son action, compléter les animations de la bibliothèque. Enfin, en fonction de ses choix, elle répond de façon plus ou moins large aux demandes du public. Donc, le premier but recherché est la cohérence du fonds de la vidéothèque et l'adaptation aux besoins spécifiques de la bibliothèque et de ses publics.

Deuxième constatation, les bibliothèques acquièrent des films documentaires dans le but de créer un fonds spécifique qui touche à l'activité économique, sociale et culturelle de ses habitants. Arles a acquis des films sur la tauromachie, racine et passion des Arlésiens.

Ce fonds rencontre un succès considérable auprès du public local. De plus ces films permettent une confrontation intéressante avec ceux du catalogue D.L.L., donnant des points de vue différents sur le sujet.

Troisième raison invoquée par les vidéothécaires est la nécessité, à travers les films proposés, d'accompagner les manifestations locales. Deux exemples viennent concrétiser cette idée. La vidéothèque d'Arles, à l'occasion de l'exposition "Van Gogh en Arles" en 1989 a recherché et acquis des films sur le peintre et certains artistes de la même époque. La vidéothèque de Nice a développé un fonds spécialisé de films de jazz, en liaison avec deux manifestations internationales, la Grande parade du jazz de Nice et le Festival de jazz d'Antibes. Là aussi, le succès auprès du public est important.

Enfin, de nombreuses vidéothèques acquièrent de films dans le but de créer une mémoire audiovisuelle locale. Les exemples sont nombreux : B.C.P. des Alpes-maritimes, B.M. d'Arles, de la région Bretagne, Rhône-Alpes... Souvent l'offre locale existe, elle est bien réelle mais non diffusée. Les "petits" producteurs de documentaires sont enchantés de trouver un lieu de diffusion pour leurs films. Lieu largement ouvert au public qui respecte les auteurs et les oeuvres, même si l'opération n'est pas très rentable financièrement pour eux. Autre constatation, il n'existe en régions aucun organisme qui recense, conserve et diffuse les productions régionales. Les vidéothèques ne doivent pas jouer le rôle d'archives audiovisuelles. Elles n'en ont ni les moyens, ni les buts. Il est évident qu'une sélection doit s'opérer. Les critères de choix sont souvent les mêmes : bonne qualité cinématographique et documentaire. Les films recherchés sont ceux qui parlent de la région. Leur production peut en être extérieure. Finalement ce fonds local vient compléter celui, imprimé, qui existe depuis fort longtemps dans les bibliothèques et qui intéresse autant un public local qu'"extérieur".

L'analyse des buts recherchés dans la constitution des fonds spécifiques fait apparaître deux grandes orientations : la cohérence avec la politique de la bibliothèque et la prise en compte de sa réalité territoriale. Il est possible que d'autres cas de figure existent. L'étude menée tentera de les recenser et de les analyser.

- Mais quelles sont les possibilités ?

Une deuxième série de questions se pose ensuite. Quelles sont les possibilités offertes aux vidéothèques, quels sont les moyens de prospection des films et quelles sont les contraintes auxquelles elles se heurtent ?

Actuellement aucun fichier ne recense l'ensemble des films disponibles. Cette situation crée un obstacle important dans la recherche des films. La démarche est le plus souvent empirique. La connaissance de "l'interprofession audiovisuelle" est un atout majeur. Repérer les institutions qui produisent ou diffusent des films, les maisons de production de "qualité", connaître la multitude de catalogues est un travail que tout vidéothécaire doit effectuer. La participation à des marchés et des festivals professionnels, qu'ils soient internationaux, nationaux, régionaux, spécialisés ou non, fait aussi partie de la démarche de connaissance et de sélection des films. Le contact avec les professionnels de l'audiovisuel mais aussi des grandes bibliothèques qui possèdent des fonds audiovisuels est précieux. Le monde des archives audiovisuelles est vaste et morcelé. Ici encore, la démarche de la vidéothèque d'Arles peut servir d'exemple. A la recherche de films sur la tauromachie, la vidéothécaire s'est tournée vers les clubs taurins, les aficionados, les collectionneurs mais aussi vers la vidéothèque de FR3 Toulouse et la vidéothèque régionale de l'INA à Marseille. C'est donc une démarche pas à pas qui ne doit rien négliger.

Dans certaines régions, les Agences de coopération, lorsqu'elles ont développé un service vidéo, sont des relais efficaces. Une volonté forte, souvent de la part des vidéothécaires, a provoqué la création de tels services. C'est le cas de DIVA de l'Agence de coopération COBB de Bretagne, d'ACORD en Rhône-Alpes, de CORDIAL et d'ACCES. Les agences ont acquis les droits pour des documentaires à vocation régionale, produits dans la région. ACORD est allée plus loin en élargissant ses achats à des films d'animation pour enfants produits en Rhône-Alpes et plus ponctuellement à des classiques du documentaire que n'offrait pas le fonds D.L.L. Cet "état des lieux" des agences de coopération date de 1988. Il mérite une mise à jour.

Les contraintes dues au respect des textes législatifs et les impératifs économiques conditionnent souvent le choix entre consultation sur place et prêt individuel. Les producteurs n'autorisent que rarement le prêt de leurs films par crainte de piratage. Lorsqu'ils le font, c'est au prix "fort" excluant toute possibilité d'achat pour les vidéothèques.

- Finalelement, combien ?

La dernière série d'interrogations que pose les acquisitions indépendantes est d'ordre quantitatif. Là, peu de renseignements sont disponibles. Cette étude tentera de faire le tour des questions qui émergent. Quelles sont les vidéothèques qui créent des fonds spécifiques. Quel est le nombre et la proportion exacte que représente ces films "locaux" par rapport au fonds général de la vidéothèque ? Quels sont les moyens financiers mis en oeuvre ? Quels sont les types de contrats passés avec les producteurs ? Apparaît alors une interrogation différente : quel accueil le public réserve-t-il à ces films ?

- Une dernière interrogation

Le champ de la recherche peut encore être élargi. Ces fonds spécifiques sont-ils connus d'une vidéothèque à l'autre en France ? A Nancy ou Rennes, connaît-on l'existence d'un fonds sur la tauromachie en Arles ? Aujourd'hui, aucun recensement général ne semble fait. Même si ces fonds ne représentent que quelques centaines de titres (mais combien exactement et surtout lesquels ?), il serait intéressant de les répertorier et d'en communiquer la liste de façon large. Acquis pour une vidéothèque, ils ne peuvent faire l'objet d'un service tel que le Prêt entre Bibliothèques, mais l'information elle-même est riche. Existera-t-il un jour un "Pan catalogue" pour l'audiovisuel dans les bibliothèques françaises ? A qui revient cette lourde tâche de coordination ? A l'association Images en bibliothèques, à la Direction du Livre et de la Lecture, au département de la Phonothèque et de l'audiovisuel de la Bibliothèque Nationale ou à la future Bibliothèque de France à travers son service Image et son ?

METHODE DE RECHERCHE

La méthode de recherche se décline en deux éléments complémentaires. Le premier est basé sur une étude concrète à l'occasion du stage. L'autre, plus général, est constitué par une enquête nationale auprès des vidéothèques.

- Une expérience concrète : le stage

Le premier outil de recherche sera le stage effectué pendant les prochains mois à la Médiathèque Méjanès d'Aix-en-Provence. L'étude de l'implantation d'un service vidéo qui en est l'objectif, sera l'occasion de mener une réflexion concrète sur les acquisitions.

L'essentiel du fonds vidéo sera probablement constitué par les films proposés par la Direction du Livre et de la Lecture et par l'ADAV.

La médiathèque a pour objectif d'être le pivot d'un ensemble en cours de constitution sur l'ancienne manufacture des allumettes. Il sera composé, outre la médiathèque, de l'Institut de l'image, sorte de salle d'Art et Essai, d'un centre axé sur le métiers du livre et de la Fondation Saint-John-Perse. La vidéothèque, à travers ses activités d'acquisition et d'animation, aura à définir sa politique.

Elle devra également se positionner par rapport à la Vidéothèque d'Art lyrique, association régie par le Festival, qui ouvrira ses portes en juillet 1991.

Que proposera la vidéothèque en direction des nombreux étudiants en cinéma de l'Université d'Aix ?

Développera-t-elle un fonds de films en liaison avec les autres activités de la ville ?

Quel rôle jouera-t-elle dans la constitution d'un fonds audiovisuel tourné vers la région, en particulier en relation avec le CREHOP? Laboratoire du C.N.R.S., il collecte le patrimoine audiovisuel, principalement oral, de la région. Quelle sera la part de coopération dans l'achat de droits avec les vidéothèques "fortes" de Miramas et d'Arles très proches géographiquement ? A noter qu'il n'existe pas d'Agence de coopération en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une structure pour la vidéo a, malgré tout, été créée en 1990. Elle a pour but l'acquisition de droits de films à vocation régionale.

Fin juin, la manifestation "Sunny side of the doc" aura lieu à Marseille. Elle regroupe cette année la Biennale du cinéma documentaire et le Marché européen du documentaire. Elle sera le lieu d'échanges sur ces questions avec les professionnels, les responsables de la D.L.L, de l'ADAV, d'Images en Bibliothèques et les nombreux vidéothécaires présents. Fin août, les "Etats généraux du documentaire" de Lussas seront l'occasion de contacts complémentaires.

- Un deuxième outil : l'enquête

Le deuxième outil de recherche sera une enquête nationale auprès des vidéothèques.

Elle pose d'entrée des problèmes d'ordre méthodologique. Pour être complète, il faut qu'elle touche toutes les vidéothèques. La liste complète est assez facile à établir. Il faut croiser celle de la D.L.L avec celle de l'ADAV. La vidéothèque de Montpellier qui n'appartient à aucun de ces réseaux, est probablement la seule dans ce cas. Il faut la contacter en plus des autres. Par écrit, combien répondront ? Il risque d'y avoir un gros "déchet" qui mettrait en cause la validité des résultats et des analyses qui en découleront. L'enquête téléphonique sur toutes les vidéothèques est impossible pour des raisons financières.

La modalité retenue se décompose en deux temps. Tout d'abord, un contact téléphonique rapide de l'ensemble des vidéothèques pour repérer celles qui ont constitué des fonds spécifiques. Il permettra d'en faire la liste. A celles qui auront répondu positivement, il aura pour but de leur présenter l'enquête et de leur montrer tout l'intérêt de leur réponse. Dans un deuxième temps, leur sera envoyé, et à elles seules, le questionnaire écrit.

Cette enquête porte donc uniquement sur les fonds acquis de façon indépendante. Le questionnaire est présenté en annexe de ce mémoire. Il reprend les interrogations apparues lors de cette première approche : pourquoi, dans quels buts et avec quels moyens achetez-vous des films hors des circuits traditionnels ? Quel est leur impact auprès du public ?

CONCLUSION

Sans présumer des résultats de cette recherche, elle pose la question beaucoup plus large du rôle des vidéothèques dans les bibliothèques de lecture publique. Quel est-il ou devrait-il être par rapport aux bibliothèques elles-mêmes et par rapport aux organisations d'archives audiovisuelles ?

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie e été élaborée principalement à partir des périodiques professionnels de l'audiovisuel et des bibliothèques. Les monographies sur l'audiovisuel dans les bibliothèques sont peu nombreuses. Des mémoires de D.S.B. et de D.E.S.S. "Direction des projets culturels" ont été également utilisés. Elle a été construite pas à pas à travers les nombreuses bibliographies citées.

Elle se présente en six chapitres :

- I - Audiovisuel et bibliothèques
- II - Fournisseurs "traditionnels" des vidéothèques
- III - Videothèques publiques : exemples concrets
- IV - Cadre juridique
- V - A propos du documentaire
- VI - Archives et patrimoine audiovisuels

I - BIBLIOTHEQUES ET AUDIOVISUEL

****LE CACHEUX, Geneviève. L'audiovisuel dans les bibliothèques.**
Bulletin des Bibliothèques de France, 1981, t. 26, n°8, p.
463-468.

Texte d'une communication présentée à la Conférence franco-britannique de Canterbury en octobre 1981 qui décrit l'introduction de l'audiovisuel dans les bibliothèques à travers l'expérience de la bibliothèque municipale de Caen.

****HERZHAFT, Gérard. Pour une médiathèque : guide de l'audiovisuel à l'usage des candidats aux concours et examens de bibliothèques.** Paris : Promodis, 1982. 115 p. ISBN 2-903181-05-5

Guide simple et clair à l'usage des bibliothécaires qui dresse le panorama de l'ensemble des médias audiovisuels et de leurs usages en bibliothèques.

****PASSERON, Jean-Claude. Images en bibliothèques, images de bibliothèques.** Bulletin des Bibliothèques de France, 1982, t. 27, n°2, p. 63-83.

Résultat d'une enquête sociologique pour évaluer l'impact de l'introduction de l'audiovisuel dans 8 bibliothèques publiques.

****GATTEGNO, Jean. L'Introduction des techniques nouvelles : vidéo et informatique dans les bibliothèques publiques françaises.** Bulletin des Bibliothèques de France, 1983, t. 28, n°6, p. 609-612

L'action de la Direction du livre et de la lecture en faveur de l'introduction de la vidéo et de l'informatique dans les bibliothèques publiques françaises.

****PASSERON, Jean-Claude. GRUMBACH, Michel. L'Oeil à la page : enquête sur les images et les bibliothèques.** Paris : Bibliothèque Publique d'Information, 1984. ISBN 2-902706-04-9
Enquête sociologique menée sur les images en bibliothèques et sur leur impact dans les pratiques du public.

****Arrêt sur images dans les bibliothèques publiques.** Paris :
Direction du livre et de la lecture, 1988. 79 p.

Recueil d'articles né lors de la préparation d'une journée d'études consacrée aux vidéothèques de consultation en décembre 1988. Il rappelle le contexte de la création du réseau audiovisuel de la D.L.L., sa photographie, l'action des agences de coopération, la prospection régionale, l'animation...

****BLANGONNET, Catherine.** Les Bibliothèques publiques, l'audiovisuel et l'Europe. Cahier Vidéothèque, 1989, n°5, p. 13-14

A l'heure du marché unique européen, les vidéothèques françaises peuvent participer au programme EVE, Espace Vidéo Européen.

****ACORD.** Médiathèques et pratiques culturelles. Valence :
ACORD, 1989. 78 p. (Les Cahiers de la coopération. n°5).

Compte-rendu d'une journée d'études organisé par l'Agence de coopération Rhône-Alpes en 1989. Il tente de répondre aux interrogations nées de l'introduction de l'audiovisuel dans les bibliothèques.

****PISIER, Evelyne.** Images en bibliothèques. Images en bibliothèques, 1990, n°1, p. 1.

La nouvelle association de vidéothécaires présentée par E. Pisier, Directeur du livre et de la lecture.

****ACORD.** Les Nouvelles thèques. Coopération, 1990, n°10, p. 8-21.

Dossier réalisé par l'agence de coopération Rhône-Alpes qui fait le point sur l'apparition des discothèques, vidéothèques, artothèques, logithèques et autres -thèques.

II - LES FOURNISSEURS "TRADITIONNELS" DES VIDEOTHEQUES

****MULLER, Marie-Pierre.** Juste une image : le réseau audiovisuel des bibliothèques publiques, le programme audiovisuel de la Direction du livre et de la lecture. Supplément à Lettre, 1987, n°13.

La politique audiovisuelle de la D.L.L. expliquée par la responsable de son service audiovisuel.

****RENOUF, Brigitte.** Un mode de diffusion non commerciale d'oeuvre audiovisuelles : étude du réseau des bibliothèques de lecture publique. Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1988. 23 p.

Mémoire de D.S.B. proposant une recherche sur la politique audiovisuelle de la Direction du Livre et de la Lecture.

****RENOUF, Brigitte.** La Politique audiovisuelle de la Direction du livre. Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1988. 116 p.

Suite de l'ouvrage précédant, mémoire de DESS Direction des projets culturels.

****DOUSSOT, Claire.** Intervidéo : le service de prêt des films documentaires. Cahier Vidéothèque, 1989, n°5, p. 11

Le service de prêt Intervidéo du Centre national de coopération des bibliothèques publiques de Massy qui loue aux bibliothèques publiques, des films documentaires.

****LERIN, Varda.** Les Buts et les actions de l'A.D.A.V. Cahier Vidéothèque, 1991, n°8, p. 3

L'Association Ateliers de Diffusion audiovisuelle, ses statuts, ses buts. Créée en 1984 elle propose au secteur culturel un ensemble de programmes audiovisuels pour le prêt et la consultation sur place.

III - VIDEOTHEQUES PUBLIQUES : EXPERIENCES CONCRETES

****NAVACELLE, Marie-Christine de. Petits écrans et grand public : la politique des films de la B.P.I.** Bulletin des bibliothèques de France, 1985, vol. 30, n°5, p. 408-415.

Bilan du service audiovisuel de la B.P.I. : intégration à la politique d'acquisitions, présentation multi-media, mode de consultation font de cette opération une expérience riche en enseignements.

****BERNARD, Marie-Annick. Les Vidéocassettes dans les bibliothèques publiques de Rhône-Alpes : recensement, utilisation, perspectives.** Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1986. 95 p.

Mémoire de D.S.B. faisant un état des lieux des vidéothèques publiques de la région Rhône-Alpes en 1986.

****LOHISSE, André. Expériences vidéo en bibliothèques centrales de prêt.** Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1987. 22 p.

Mémoire de D.S.B. état des lieux de la vidéo en B.C.P. en 1987.

****Une Vidéothèque créée à Montpellier.** Le Film français, 1988, n°2186, p. 10.

Court article présentant la vidéothèque de Montpellier dont la politique très originale est de proposer en consultation sur place des films de fiction.

****NEXON, Yannick. Aventures en Birmanie ou Deux ans d'acquisitions de vidéocassettes en Loire-Atlantique.** Bulletin des bibliothèques de France, 1988, t. 33, n°5, p. 382-387.

L'expérience de la bibliothèque centrale de prêt de Loire-Atlantique, témoignage mettant en avant les difficultés de l'entreprise.

****BEAULOYE, Jean-Marie. Présentation de la Médiathèque de la Communauté francophone de Belgique.** Cahiers de la coopération, 1989, n°5, p. 61-72.

Présentation des activités de la MCF de Belgique dont le rôle est l'étude, la mise en oeuvre, le prêt et la conservation de tous les moyens d'expression audiovisuels.

****POULIN, Marie-Annick. Arles : une expérience en cours.** Arrêt sur images, 1989, p. 25-26.

Politique d'acquisition et d'animation prévue à l'ouverture de la médiathèque d'Arles.

****Etat des lieux n°1 : bibliothèques et vidéothèques.** Cahier Vidéothèque, 1989, n°5, p. 16-32.

****Etat des lieux n°2 : bibliothèques et vidéothèques.** Cahier Vidéothèque, 1990, n°6, p. 14-30.

****Etat des lieux n°3 : bibliothèques et vidéothèques.** Cahier Vidéothèque, 1990, n°6, p. 14-30.

Dossier en trois parties qui dresse un état des lieux des collections vidéo en prêt dans 43 vidéothèques publiques ou comités d'entreprise.

****POULIN, Marie-Annick. Un Vidéo-club comme fournisseur : prêt de vidéocassettes à la Médiathèque d'Arles.** Images en bibliothèques, 1990, n°1, p. 2.

Expérience originale de la médiathèque d'Arles dans la choix de son fournisseur.

****BARGOT, Jean-François. Bordeaux Meriadeck : patrimoine et nouvelles technologies.** Images en bibliothèques, 1990, n°2, p. 2-3.

Bordeaux crée un vidéothèque publique couplée avec la Vidéothèque Bordeaux-Aquitaine ayant pour vocation la mise en valeur du patrimoine audiovisuel sur la région.

****BLANGONNET, Catherine. L'Audiovisuel en question à la Bibliothèque de France.** Images en bibliothèques, 1990, n°1, p. 4-5:

l'Etat de la question, début 1990, présentée par la responsable du service audiovisuel de la Direction du livre et de la lecture.

****WELHOFF, Marie-Christine. GATTEGNO, Jean. Réconcilier le livre et l'audiovisuel, ils étaient donc brouillés ?** Réseaux, 1990, n°3, p. 5-7.

A l'occasion de l'introduction de l'audiovisuel dans le projet Bibliothèque de France mise à plat des querelles, des enjeux et définition d'un projet cohérent.

LEVILLAIN, Maud. La Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie : l'audiovisuel scientifique en toute liberté.

Images en bibliothèques, 1991, n°5, p. 2-6.

L'expérience précieuse de la constitution d'un fonds spécialisé de films français et étrangers pour un public de non spécialistes.

IV - CADRE JURIDIQUE

****Loi n°57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique.** Paris : Journal officiel, 1957 (14 mars).

****Loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 relative aux droits d'auteur, aux droits des artistes-interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle.** Paris : Journal officiel, 1985 (4 juillet).

Les deux textes de base en matière de législation sur les droits d'auteur et droits dits "voisins".

****CHESNAIS, Pierre. Les Problèmes juridiques du prêt et de la consultation.** Cahier Vidéothèque, 1989, n°5, p. 8-10.

Précisions importantes sur les problèmes juridiques liées au prêt et à la diffusion d'oeuvres audiovisuelles dans les bibliothèques publiques en France.

V - A PROPOS DU DOCUMENTAIRE

****PREDAL, René. Le Documentaire français.** Paris : Cinémaction, Cerf, 1987. 198 p.p.

Panorama général du documentaire français à travers ses réalisateurs phares.

****COPANS, Richard. JEANNEAU, Yves. Filmer le réel : de la production documentaire en France.** Paris : Bande à Lumière, 1987. 240 p.

Mise à plat des différents problèmes liés à la réalisation, la production et à la diffusion du documentaire sur les canaux télévisés et hors du petit écran.

****DEVARRIEUX, Claire. NAVACELLE, Marie-Christine de. Cinéma du réel.** Paris : Autrement, 1988. 127 p. ISBN 2-86260-258-2.

Témoignages des principaux réalisateurs de documentaires qui ont marqué de leur présence le festival "Cinéma du réel".

****COMITE D'ORGANISATION DU MARCHE INTERNATIONAL D'ART, CULTUREL ET SCIENTIFIQUE. L'Avenir du documentaire.** Paris : Unesco, 1989. 119 p.

Textes d'un colloque international sur le documentaire le 28/11/1989.

****BERTTHONNEAU, Véronique. Documentaires et magazines : le vrai faux marché.** Sonovision, 1991, n°345, p. 30-42.

VI - ARCHIVES ET PATRIMOINE AUDIOVISUELS

****SAINTVILLE, Dominique.** Panorama des archives audiovisuelles : contribution à la mise en oeuvre d'une archivistique internationale. Paris : La Documentation française, 1986. 298 p.

Panorama des organismes d'archives audiovisuelles, de la coopération internationale, des techniques d'archivage et des problèmes juridiques à travers le monde.

****Le CNC et les programmes audiovisuels.** Informations CNC, 1987, n°215, p. 1-22.

****CALAS, Marie-France. BRUN-TRIGAUD, Guylaine.** L'Oral en collections : répertoire des collections sonores et vidéographiques conservées en France. Paris : Association française des archives sonores, 1989. 352 p.

****Le Guide de l'audiovisuel européen.** Bruxelles. Edimedia, 1989. 177 p.

Propositions pour une politique de l'audiovisuel européen.

****Ecouter voir : la communication du patrimoine audiovisuel.**

Dossiers de l'audiovisuel, 1990, n°30, 76 p.

Recueil de textes nés lors de la préparation d'un colloque organisé par l'INA et la Bibliothèque de France.

****CALAS, Marie-France.** Le Dépôt légal audiovisuel en France.

ENA Mensuel, 1990, n°200, p. 18-21.

L'état de la question en 1990.

****BLESSIG, Anne-Marie. BOURELLY, Robert.** Exploitation des archives. Sonovision, 1990, n°336, p. 29-47.

L'INA chargé de conserver près de 800.000 heures de programmes radio et télévision est également tenu de les exploiter.

A N N E X E

QUESTIONNAIRE VIDEOTHEQUE

Bibliothèque (Nom, adresse) :

1 - Avez-vous mis en place :

* Un service de consultation sur place** :

OUI, à quelle date :

NON, est-il en projet, si OUI, à quelle date ? :

* Un service de prêt de vidéocassettes ?**

OUI, à quelle date :

NON, est-il en projet ? si OUI pour quelle date

2 - Quel est le nombre et la fonction des personnes affectées à ce service ?

3 - Constitution du fonds de la vidéothèque (en nombre de titres) :

Total :

issus du catalogue D.L.L. :

issus du catalogue ADAV :

autres :

4 - Comment se répartit votre budget d'acquisitions pour la vidéo :

	1989	1990	1991
Total des acquisitions vidéo.....			
Acquisitions pour le fonds DLL.....			
Acquisitions pour le fonds ADAV.....			
Autres acquisitions vidéo.....			

** Barrez les mentions inutiles

La suite du questionnaire ne concerne que les films acquis par d'autres moyens que les catalogues D.L.L et ADAV.

5 - Quels sont les buts recherchés lorsque vous achetez des films de façon indépendante (hors DLL et ADAV) : **

*Meilleure cohérence du fonds vidéo avec celui de la bibliothèque : OUI - NON

Si OUI, dans quelle optique :

*Réponse à des demandes particulières du public : OUI - NON

Si OUI, lesquelles :

*Participation à des manifestations locales : OUI - NON

Si OUI, lesquelles :

*Constitution d'un patrimoine audiovisuel local : OUI - NON

Si OUI, quels sont vos critères de sélection :

et auprès de quel genre de producteurs :

6 - Quels sont moyens utilisés pour la prospection : **

*Catalogues : OUI - NON

Si OUI, lesquels :

*Conseils auprès des grandes bibliothèques (ex : BPI, BN) : OUI-NON

Si OUI, lesquelles :

*Après des organisations archivant l'audiovisuel (INA, CNC) : OUI - NON

Si OUI, lesquels :

*Agence de coopération : OUI - NON

Si OUI, lesquelles :

*Participation à des manifestations professionnelles : OUI - NON

Si OUI, lesquelles :

*Autres moyens :

7 - Quels types de contrats passez-vous avec les producteurs auprès de qui vous faites ces acquisitions ?

*durée du contrat :

*accès au document (master, copie...) :

*type d'utilisation autorisée (prêt, consultation, les 2...) :

A quel prix :

8 - De quels types de films s'agit-il (par grandes catégories, par genres) :

9 - Pouvez-vous fournir une liste de ces films ?

10 - Quelles sont les contraintes que vous rencontrez le plus souvent lors de ces acquisitions ?

*manque de recensement général : OUI - NON

*Contraintes financières : OUI - NON

*Contraintes juridiques : OUI - NON

*autres :



11 - Comment les films acquis sont-ils utilisés par le public (si vous avez des statistiques précises, merci de les noter ici) :



* 9 5 6 6 4 5 4 *